



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

**ARRÊTE MINISTERIEL N° 0648
2.9.001.2012 / CAB.MIN/MINES/01/2012 DU
2.9.OCT.2012 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA CELLULE
DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS AU
MINISTRE DES MINES**

Vu la Constitution, telle que revue et complétée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, spécialement ses articles 81, 91, et 93 ;

Vu la Loi n°081-003 du 17 juillet 1981 portant statut du Personnel de Carrière des Services Publics ;

Vu la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics, spécialement en ses articles 13 et 83 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1^{er} B points 6 et 14 ;

Vu le Décret 10/32 du 28 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés publics, spécialement en ses articles 12, 20 et 21 ;

Vu l'Arrêté n° 0303/CAB/MIN/BUDGET/92 du 05 mars 1992, créant le Corps des Sous-Gestionnaires des Crédits ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 0560/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 13 septembre 2012 portant nomination des membres du Cabinet du Ministre des Mines ;

Le Ministre

Vu l'Arrêté Ministériel n° 0647/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 30 octobre 2012 portant création de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics du Ministère des Mines ;

Vu la Note-Circulaire n° 0441/CQB/MIN/BUDGET/2011 portant dispositions transitoires pour l'installation des Cellules de Gestion des Projets et des Marchés publics ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRETE

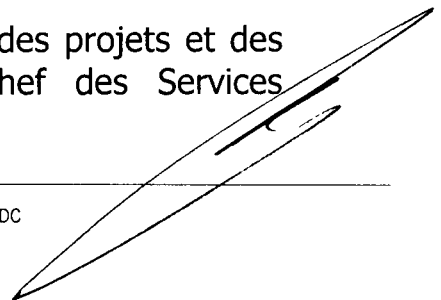
Article 1^{er}

Sont nommés membres de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère des Mines, au regard de leurs fonctions, les personnes dont les noms suivent :

1. Le Directeur-Chef de Service du Service (ou Direction) bénéficiaire du Marché : à désigner selon le marché ;
2. Monsieur Albert FUNDI MUKATA, Directeur-Assistant Technique auprès du Secrétaire Général des Mines ;
3. Monsieur Gary SAKATA TAWAB, Conseiller chargé des Questions Juridiques et des Contentieux du Ministre des Mines ;
4. Madame Adolphine KABOBO, Conseiller Administratif et Financier du Ministre des Mines ;
5. Monsieur Erick MUNDELENGOLO, Sous-Gestionnaire des Crédits affecté au Cabinet du Ministre des Mines ;
6. Madame Liliane UKUNDA, Sous-Gestionnaire des Crédits affecté au Secrétariat Général des Mines ;
7. Un Chef de Division de la Division bénéficiaire du marché : à désigner selon le marché et par la Division bénéficiaire ;
8. Monsieur Alain MBUYAMBA NDIANYAMA, Expert-Economiste chargé de la passation des marchés au sein du secrétariat Permanent ;
9. Un Expert indépendant : à désigner selon le marché ;
10. Le Président de la Sous-Commission d'analyse : à désigner par le Secrétaire Permanent.

Article 2

Est nommé Secrétaire Permanent de la cellule de Gestion des projets et des marchés publics, Monsieur KANGA NKALU, Directeur-Chef des Services Généraux et du Personnel des Mines.



Article 3

Sont nommés Membres du Secrétariat Permanent, au regard de leurs fonctions, les personnes dont les noms suivent :

1. Monsieur MASHAGIRO KWEZI, Secrétaire ;
2. Monsieur KIMBOTA MUNSANGA, Chargé des Courriers ;
3. Monsieur ILUNGA MUTONJ, Huissier.

Article 4

- a. Est nommé Chargé de la préparation des projets et des marchés publics, Madame NSEKA LUKENI.

Le Chargé de la préparation des projets et des marchés est appuyé par des assistants chargés de la préparation des projets et des dossiers de consultation :

1. Monsieur Alain TSHISHIMBI SHEBA ;
2. Madame RUGENDO KABULANZA.

- b. Est nommé Chargé de la passation des marchés, Monsieur Albert FUNDI MUKATA.

Le Chargé de la passation des marchés est appuyé par des assistants chargés de l'évaluation des candidatures, offres et propositions :

1. Monsieur KUSU KABONGO ;
2. Mademoiselle MUSIBON AMPIN Francine.

- c. Est nommé Chargé du suivi d'exécution des marchés public, Monsieur Alain MBUYAMBA NDIANYAMA

Le Chargé du suivi d'exécution des marchés public est appuyé par :

1. Monsieur Aimé LUSHIMA OKITENGENO ;
2. Madame MBU KASONGO.

- d. Est nommé Chargé de l'informatique/Opérateur de saisie, Monsieur Jules NZUZI KASA.

Article 5

En matière administrative, financière et budgétaire, le Secrétaire Permanent est assisté du Représentant du Ministère du Budget, chargé de l'administration courante de la Cellule ainsi que des opérations de programmation et de suivi de l'exécution financière et budgétaire des marchés.

Article 6

Les membres de la Commission de Passation des Marchés Publics bénéficient d'un jeton de présence dont le montant est fixé par Arrêté du Ministre ayant le Budget dans ses attributions.

Les membres du Secrétariat Permanent bénéficient d'une prime mensuelle permanente dont le montant est fixé par Arrêté du Ministre ayant le Budget dans ses attributions.

Article 7

Toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté sont abrogées.

Article 8

Le Secrétaire Général des Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 29 OCT 2012

Martin KABWELULU

